



## Des gens qui ne supportent rien

Par **HENNEQUIN Val**, le **22/12/2016** à **11:54**

Bonjour

Les voisins du dessous me reprochent visiblement de vivre au dessus d'eux, et donc de bouger dans mon appartement, et tout acte de vie quotidienne que je peux y faire

J'ai déjà équipé mes chaises de feutre pour amortir le bruit sur le sol quand je les bouge, donc il me semble être coopérative?

Leur enfant m'a empêché pendant 5 mois toutes les nuits de faire des nuits complètes, J AI ETE PATIENTE PENDANT 5 MOIS AVANT D ENFIN LEUR METTRE UN MOT DANS LA BOITE AUX LETTRES car j'en pouvais plus et que j 'avais en plus des soucis de santé au même moment ! Ensuite, je reconnais qu'ils ont fait en sorte que je sois moins gênée et il y a eu nette amélioration

Mais à présent, ont ils le droit de me reprocher ou vouloir empêcher :

- Que je passe l'aspirateur chez moi ( jamais après 19 h sauf cas très exceptionnel ) 10 min 15 grand maximum en fin de journée ?? J'ai un chat qui perd ses poils donc je nettoie un minimum, pardon !
- Que le téléphone sonne chez moi la nuit ce qui n'arrive jamais sauf quand j'ai été démarché bien malgré moi par des sociétés à ces heures là et que j'en étais la première dérangée ?? Bonjour la réaction en dessous!
- Que je parle au téléphone après 20h30 ce qui a dû arriver 2 fois en 6 mois? Et pourtant "incendiée" par ces charmantes personnes, faut croire qu'ils n'ont jamais eux mêmes d'imprévus?!!
- Que je reçoive des invités après 20h30 ( et donc leur parle !!? )

Pouvez vous répondre à ces questions point par point SVP

Je ne vais pas cesser toute vie sociale à 20h30 pour leur faire plaisir et perdre ma liberté pour eux! En plus bonjour l'agressivité, j'ai crû me faire taper dessus la dernière fois qu'on s'est parlé

MERCI D AVANCE

Par **beatles**, le **22/12/2016** à **13:50**

Bonjour,

La seule réponse, pour vous aider, est de consulter ce lien (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736>) !

Cdt.

Par **marie076**, le **22/12/2016** à **14:19**

Bonjour

Pour qu'ils obtiennent quelque chose en justice ils devraient prouver un trouble anormal du voisinage donc là on n'y est pas , après même s'ils ne sont pas dans leur droit, ils peuvent continuer à vous embêter mais le droit ne peut pas tout régler

Par **HENNEQUIN Val**, le **22/12/2016** à **17:23**

Merci, je pense qu'au fond ils le savent, mais ils sont graves ! Et faut voir eux, le bruit qu'ils font !!!

Par **marie076**, le **22/12/2016** à **17:30**

pfff et bien courage j'ai connu cela moi aussi et c'est pas simple  
Sont -ils locataires ? Vous pourriez vous plaindre à leur bailleur

Par **HENNEQUIN Val**, le **22/12/2016** à **17:34**

Ils sont incapables de vivre en bâtiment collectif !! Eux font du bruit mais en retour ils ne supportent rien !! Comme je leur ai écrit " Si vous supportez aucun bruit, il faut aller vivre au fond des bois!"

Je ne sais pas s'ils sont propriétaires ou locataires ?

Par **marie076**, le **22/12/2016** à **17:36**

ils ne doivent pas déranger que vous alors mais également les autre occupants non ?  
Vous pourriez saisir le syndic, ils sont parfois réactifs